



COMMUNE D'ANGEOT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
MARDI 20 MAI 2025**

<i>Membres en exercice : 9</i>	<i>Présents : 8</i>	<i>Votants : 8</i>
--------------------------------	---------------------	--------------------

✓ Par suite d'une convocation en date du 13 mai 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 20 mai 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Excusée : Pauline DONNA.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

<u>DÉLIBÉRATION N° 2025-21</u> <u>BOIS ET FORÊT : DESTINATION DES BOIS PARCELLE 16</u>
--

Monsieur l'adjoint Thierry LOUVET présente aux membres du conseil municipal une demande émanant de l'ONF pour prévoir la destination des bois de la parcelle 16 en vente en bois façonné avec orientation vers un contrat d'approvisionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- de destiner les bois de la parcelle 16 en vente en bois façonné avec orientation vers un contrat d'approvisionnement
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 22 mai 2025, et de la publication le 22 mai 2025.



Le Maire,
Michel NARDIN